



## FORMULAIRE DE DON

### Coordonnées du donateur

- Si vous êtes un particulier

Nom du donateur :

Adresse :

Téléphone :

Email :

- Si vous êtes une entreprise

Raison sociale :

Nom du représentant :

Adresse :

Téléphone :

Email :

RCS :

Le donateur certifie réaliser un don irrévocable au fonds de dotation, Fonds Culturels Arts & Ouvrages, qui l'accepte, pour le ou les projet(s) suivants :

- Sauvegarde du patrimoine culturel
- Soutien à la création artistique : prêts d'honneur solidaire
- Bourse Louise Beyrand & Olivier Toussaint : bourse de recherche doctorale
- Programme d'éducation et de micro-crédit pour la promotion des femmes
- Tous projets

### Caractéristiques du don

- Don en numéraire :

Montant du don : \_\_\_\_\_ €

- Don en nature :

Nature du don : \_\_\_\_\_

Un pourcentage de 10% sur le montant total du don sera retenu par le Fonds Culturel Arts & Ouvrages au titre des frais de fonctionnement du fonds de dotation. Ce pourcentage sera de 5% pour tout montant supérieur à 50 000 €.



### **Versement**

- Par chèque à l'ordre du « Fonds Cultural Arts & Ouvrages »
- Par carte bancaire ou paypal sur le site du fonds : [www.arts-ouvrages.fr](http://www.arts-ouvrages.fr), aller sur l'onglet « Nous Soutenir » et cliquer sur le bouton jaune « Faire un don »
- Par virement sur le compte suivant : Crédit Mutuel – FR76 1027 8060 2000 0206 8540 107 – CMCIFR2A

### **Défiscalisation**

- Si vous êtes un particulier :  
Chaque don ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable (article 200 du Code Général des Impôts)
- Si vous êtes une entreprise :  
Chaque don ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 60% du montant du don dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt à la société (article 238bis du Code Général des Impôts)

Fait à \_\_\_\_\_ en 2 exemplaires originaux, le \_\_\_\_\_

### **Signataires**

\_\_\_\_\_  
Nom :  
Le donateur

\_\_\_\_\_  
Julie Chaizemartin  
Présidente & fondatrice  
Fonds Culturel Arts &  
Ouvrages

*Le fonds de dotation FCAO s'engage à ne diffuser vos coordonnées à aucun organisme extérieur. Les données recueillies vous concernant sont nécessaires au traitement de votre don et à l'émission de votre reçu fiscal. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer sur simple demande à [fondsculturel@gmail.com](mailto:fondsculturel@gmail.com).*